



## L'édito

### Le bon élève

Le petit Gabriel, depuis sa nomination à l'Éducation nationale, est présenté comme le bon élève du gouvernement, le meilleur exécutant d'Emmanuel Macron dans le domaine qu'il entend se réserver : l'École.

#### Les postures du bon élève

C'est d'abord en matière de communication que Gabriel donne pleine satisfaction. Posture d'autorité (déjà) sur l'abaya dès la rentrée. Posture de fermeté après l'attentat d'Arras. Posture de « sincérité » pour médiatiser la lutte contre le harcèlement en milieu scolaire : le ministre ose même une interview pour mettre en scène son passé d'élève harcelé (dit-il). Des postures très connotées et soigneusement choisies... qui donnent des résultats : fin novembre, Gabriel décroche la 2<sup>ème</sup> place dans le classement des personnalités politiques les plus appréciées des Français.es... ex-aequo avec Marine le Pen.

#### Les dangers du syndrome du bon élève

Mais pour être un bon élève et rester aussi populaire que la cheffe de file de l'extrême-droite, il ne suffit pas de réussir à l'oral, il faut aussi bien travailler

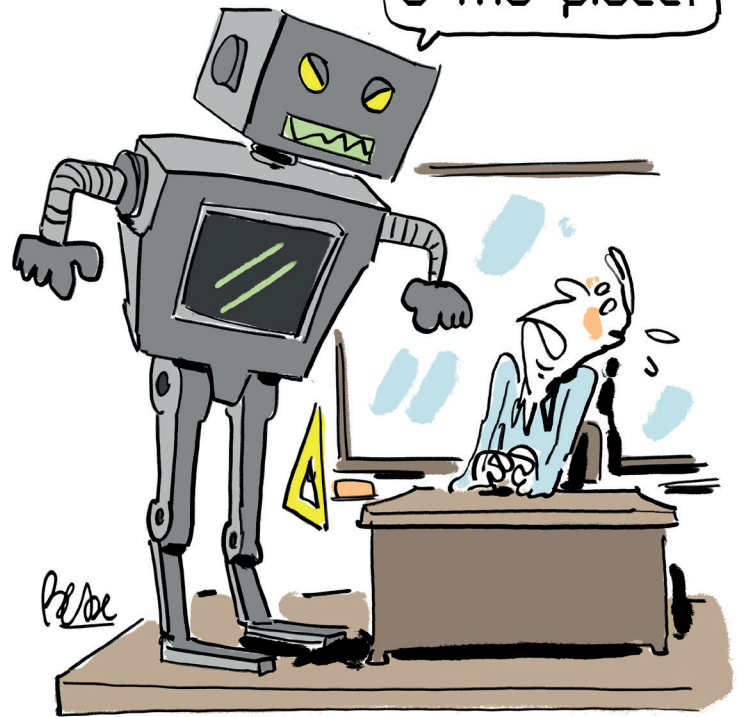
ses réformes en peaufinant son projet d'orientation. Alors le 5 décembre, Gabriel a consciencieusement exposé ses mesures pour « l'exigence des savoirs ». Une nouvelle fois, notre premier de la classe est récompensé de ses efforts, puisque les sondages plébiscitent les annonces sur le redoublement, le DNB, les groupes de niveaux, etc. De surcroît, son volontarisme séduit au-delà de son camp : le député RN Roger Chudeau salue les mesures au collège qui « sont exactement celles du programme de Marine le Pen ». Bien sûr, pas de « préférence nationale » dans le « choc des savoirs ». Mais des propositions similaires : « restaurer l'autorité des maîtres », orienter précocement les élèves « selon les besoins de l'économie », encourager le port de l'uniforme, faire du DNB un « examen d'orientation post 3<sup>ème</sup> », labelliser les manuels scolaires.

C'est un effet du syndrome du bon élève : trop attentif aux attentes extérieures, trop soucieux de rester populaire, le bon élève finit par légitimer les politiques qu'il prétend combattre.

■ Jean-François Carémel

# LYCÉE : DES IA POUR REMONTER LE NIVEAU ?

Vous êtes à ma place.



## Le tweet du mois



La "méthode" de Singapour sans les enfants et les familles de Singapour c'est comme tenter de suivre la recette du cassoulet alors que tu n'as ni les haricots ni la saucisse.

5:11 PM · 5 déc. 2023 · 73,3 k vues

## Budget des lycées 2024

# Refusons de nous laisser imposer la vision de la région Hauts-de-France

Depuis 2017, la Région a mis en place un mode de calcul de la dotation globale de fonctionnement qui engendre des situations inacceptables dans certains établissements. Ainsi, 33 des 257 lycées publics ont une dotation de fonctionnement 2024 inférieure à celle de 2017 et 105 établissements auront une dotation de fonctionnement inférieure à l'inflation de 20 % entre 2017 et 2023. Depuis 2017, la Région évalue la dotation globale non pas à partir de critères objectifs (nombre d'élèves dans l'établissement, bâti scolaire, qualité énergétique du bâti...) mais à partir des besoins de financement constatés d'après les trois derniers comptes financiers (les années 2022, 2021, 2020). De plus, elle est ajustée en fonction des capacités financières des établissements (les fonds de roulement).

### Des tarifs de l'énergie renégociés

En raison de l'augmentation des coûts de l'énergie depuis 2020, la Région a dû augmenter les dotations globales de

fonctionnement de façon importante en 2023. Pour 2024, la Région a déjà négocié des tarifs de l'énergie en baisse par rapport à 2023 et ainsi baissé les dotations 2024, d'autant qu'elle ne finance que 60 % du surcoût Energie par rapport au budget 2021.

### Une logique financière antipédagogique

De plus, la Région prescrit aux établissements de se recentrer sur les dépenses essentielles, sous-entendant que toutes les missions de lycée ne se valent pas. Ces choix vont impliquer des conditions de travail plus difficiles pour les élèves et les personnels, du matériel obsolète non remplacé... Le SNES-FSU demande aux représentants des personnels de refuser de rentrer dans cette logique, en particulier pour les activités pédagogiques.

Au CAEN du 14 novembre, la Région a indiqué vouloir revoir pour 2025, son mode de calcul.

Vous trouverez les informations pour votre établissement sur le site régional de la FSU.



N'hésitez pas à interpeller la Région par le biais du CA et à faire remonter les informations à la section académique.

■ Thierry Quéty



## Pressions managériales

# Refusons le travail gratuit !

Les pressions se multiplient en cette année de mise en place du PACTE, de volonté du ministère de diminuer le nombre d'heures de cours non remplacées, et d'obsession de nous faire travailler gratuitement ! Rappelons ici quelques droits qui garantissent le respect de notre statut et notamment de notre horaire défini de manière hebdomadaire par le décret de 2014 relatif aux ORS.

### L'Heure de Vie de Classe obligatoire pour qui ?

L'Heure de Vie de Classe ne relève pas des missions du professeur principal rémunérées par l'ISOE. Le PP n'est pas nécessairement l'animateur de cette HVC (les Psy-EN par exemple peuvent l'utiliser). Il s'agit d'un créneau mis à disposition des PP qui, lorsque l'HVC a lieu en plus du service hebdomadaire défini par la Ventilation de Service, doit être rémunéré en HSE.

### Remplacer, si je le veux !

Remplacer un.e collègue ponctuellement lorsqu'on n'a pas signé le PACTE reste possible si cela nous arrange, donc sur la base du volontariat et avec rémunération en HSE. Hors signature du PACTE, un.e

chef.fe d'établissement ne peut imposer de remplacement.

Si une de nos classes est en sortie ou voyage scolaire et que notre cours est supprimé, le CE peut de manière anticipée (délai de prévenance d'au moins 48h ouvrables) déplacer ce cours avec cette classe sur un autre créneau de la même semaine. Une modification sur Pronote ne fait pas foi et ne contraint à rien. Seule une modification écrite de la VS remise en main propre contre signature et sans dépassement de l'horaire hebdomadaire revêt un caractère légal. À défaut, il convient juste d'être présent.e dans l'établissement sur le créneau libéré. Par ailleurs, si vous êtes en formation EAFC, pas d'heure à rattraper !

### Les écrits font les bons amis

Avant de s'engager dans un projet, dispositif ou action pour lequel on souhaite être rémunéré.e, il est important de le déclarer à la direction, par écrit, avec la rémunération attendue. On ne s'engagera dans le projet que lorsque la direction aura fait un retour par écrit. On évitera le risque de s'entendre dire "y'a plus de sous..." et d'avoir travaillé gratuitement !

■ Sarah Chaudesaigues



## Le manager du trimestre

### Sus aux absents !

On connaissait déjà les chefs qui exigent la participation des collègues à tous leurs conseils de classe. Les malheureux souffrent parfois de confusion sémantique et s'embrouillent entre le sens des mots « invitation » et « convocation ».

La manager du trimestre a trouvé la bonne idée d'exiger une demande d'autorisation d'absence de la part des collègues indisponibles et qu'ils se fassent connaître plusieurs semaines à l'avance « pour se faire remplacer » par un collègue de l'équipe ! Notre championne a fort grondé en agitant les bras. Mais, les collègues qu'elle menaçait de prélever d'un trentième s'ils ne remplissaient pas le formulaire d'absence, n'ont évidemment rien vu arriver sur leur fiche de paie. Et pour cause : nos obligations réglementaires de service précisent bien que seule la participation est obligatoire, ce qui inclut évidemment la pratique très courante de « participation indirecte » remise au personnel qui préside le conseil ou au professeur principal.

## Sécuriser les établissements Ce dont nous avons vraiment besoin

Après l'attentat d'Arras, beaucoup d'entre nous se sont interrogés sur la sécurité dans leur établissement, pas seulement dans un contexte terroriste mais plus globalement pour les questions d'intrusion comme lorsque des parents hostiles ou des jeunes extérieurs forcent les entrées. Portails à ouverture défectueuse, interphones en panne ou inaudibles, grilles rongées par la corrosion, voire système d'alarme incendie défaillant, nous connaissons tous et toutes ces situations devenues banales qui illustrent les manques en la matière. À Dunkerque, des collègues ont même exercé leur droit de retrait pour dire leur ras-le-bol, l'établissement ne disposant pour seul signal d'alarme... que d'une corne de brume !

### Grands discours, petites actions

Pour accompagner les grands discours d'hommage à l'école et aux enseignants, les autorités de tutelle se sont fendues

de quelques gestes, la Région demandant une enquête flash pour faire un état des lieux. Mais il faut sûrement redouter que la plupart des demandes restent lettre morte dans un contexte de restriction globale des investissements sur le bâti scolaire ou qu'elles ne soient détournées au profit d'une communication sécuritaire. Le président de Région n'a-t-il pas déclaré que la priorité était de « se débarrasser des dangereux » (sic) et qu'il revenait aux personnels de « développer une culture de la sécurité » ? Dirty Harry, sors de ce corps !

### Investir dans l'humain

Sur le terrain, nous savons bien qu'au-delà des travaux nécessaires, la priorité est d'investir dans l'humain. Ce dont nous avons besoin, ce sont des AED, des agents, des enseignant.es, des CPE, des AESH, des infirmières, des assistantes sociales, des médecins scolaires, des Psy-EN ! Oui, nous avons

besoin de plus de personnels pour garantir notre sécurité mais aussi pour faire retomber les tensions qu'une société de plus en plus inégalitaire ne cesse d'exacerber.

■ Olivier Mathieu



## Les interventions du SNEs en FS SSCT Succession de crises : Vendin, Arras, inondations

Depuis l'installation des FS SSCT, les représentant.es des personnels siégeant pour la FSU ont eu - malheureusement - de nombreuses raisons d'alerter notre employeur quant à la santé, la sécurité et les conditions de travail de ses personnels, du fait de la succession des crises qui ont particulièrement touchées notre académie ces derniers temps.

### Des FS exceptionnelles

Les représentant.es élu.es ont sollicité et obtenu des FS exceptionnelles pour traiter de ces sujets et y ont systématiquement déposé des avis afin d'obliger l'employeur à mettre en place des mesures de prévention des risques, adaptées à chacune des situations.

Ainsi la FSU a porté la demande d'ouverture d'un chantier pour cette année scolaire consacré à l'élaboration d'un protocole académique de prévention tertiaire des événements de crise et des situations de mise en accusation collective des personnels.

### Droit d'enquête

Les membres de la FS SSCT exercent aussi leur droit à enquête suite aux événements dramatiques survenus au sein de la Cité scolaire Gambetta-Carnot d'Arras. L'objectif poursuivi par la délégation d'enquête sera d'émettre des préconisations de prévention primaire, secondaire et tertiaire sur le sujet de la protection due aux personnels et de la prévention et gestion des événements traumatiques. Le rapport d'enquête qui en découlera, sera présenté à la présidente de la FS Académique - soit la rectrice - qui devra ensuite répondre aux avis portés sous deux mois.

### Des alertes nombreuses

Vous avez été nombreuses et nombreux à nous alerter directement ou par le biais des fiches RSST (Registre d'alerte sur la Santé et la Sécurité au Travail), quant à la sécurisation de vos établissements. Les représentant.es en FS ont relayé ces remontées du terrain et alerté le rectorat en exerçant leur droit à signalement.

■ Gabrielle Bonicel



### Le saviez-vous ?

## FS SSCT, c'est quoi donc ?

La FS SSCT, soit Formation Spécialisée en Santé Sécurité et Conditions de Travail, vient remplacer nos CHSCT - supprimés par la loi dite de « transformation de la fonction publique » - depuis les élections professionnelles de mars 2023. Cette instance agit à différents niveaux : académique, départemental (59 et 62), et à présent régional.

Les prérogatives propres aux CHSCT sont conservées, grâce aux revendications portées par la FSU, ainsi - entre autres - le droit de signalement, le droit à enquête et le droit à visites par les représentant.es des personnels élu.es. Les représentant.es FSU sont majoritaires dans notre académie et pleinement mobilisés pour que ces nouvelles instances jouent pleinement leur rôle.

## Départ en retraite

### Vrai ou Faux ?

**Température trop basse, je peux faire valoir mon droit de retrait ! FAUX !**

Des collègues constatant une température basse dans leur salle de classe évoquent parfois le "droit de retrait" au vu de cette situation.

Attention, une température même très basse ne constitue pas un "danger grave et imminent" qui justifierait un droit de retrait ! Il n'y a d'ailleurs pas de température minimale légale dans le Code de l'Éducation, mais la Norme NF EN ISO 7730 indique qu'une température inférieure à 18°C est insuffisante dans un espace de travail.

Si vous êtes dans cette situation, vous pouvez compléter une fiche RSST en ligne pour signaler précisément les impacts négatifs de ce manque de chauffage sur vos conditions de travail, et saisir la FS SSCT de votre département pour signaler un problème durable ou récurrent de chauffage.

Un signalement en CA peut aussi permettre d'interpeller la Région (lycées) ou le Département (collèges) sur un problème qui peut relever de la maintenance dont ces institutions ont la charge.

Pour plus d'infos : <https://www.snes.edu/article/confort-thermique-et-isolation-des-batiments/>

Scannez ce QR code pour accéder au site



### Les stages à venir

N'hésitez pas à vous inscrire ! Les réunions et stages syndicaux sont ouverts à toutes et à tous. Le SNES-FSU participe aux frais de déplacement des syndiqué.es. Si vous travaillez le jour du stage, **vous devez déposer un mois avant une demande de congé pour formation syndicale.**

→ **Carrière : quel déroulement ? Quelles évolutions ? Comment bien la gérer ?**  
vendredi 12 janvier 9h-17h, lycée Montebello de Lille

→ **Comprendre un TRMD de collège 62 et agir en CA :**  
jeudi 25 janvier 9h-17h, lycée Carnot de Bruay-la-Buissière

→ **Comprendre un TRMD de collège 59 et agir en CA :**  
vendredi 19 janvier 9h-17h, collège Boris Vian de Croix

→ **Comprendre un TRMD de lycée et agir en CA :**  
jeudi 18 janvier 9h-17h, lycée Condorcet de Lens

Figure incontestable du syndicalisme lennois et plus largement régional, notre cher camarade Jean-François Dejourns a marqué le lycée Condorcet de Lens où il a été professeur de philosophie et délégué de la section SNES locale une trentaine d'années. Jusqu'à sa retraite, il a été de tous les combats et n'a cessé de lutter – au CA comme en manifestation – contre les réformes destructrices du service public, notamment d'enseignement auquel il est viscéralement attaché.

Passionné et passionnant, il a su fédérer autour de lui de nombreux militants qui lui doivent beaucoup dans leur formation politique et syndicale. Au-delà du lycée, il impulse à partir de 2008 une action collective des professeurs de philosophie lillois pour combattre la réduction du temps de correction. Les années suivantes, les actions audacieuses se poursuivront et seront souvent gagnantes. Par son investissement au S4, il a toujours cherché la réussite des luttes au niveau national et ceci jusqu'à sa dernière année.

Depuis douze ans en effet, il est responsable du groupe philo au secteur lycée du S4 où il se plonge dans les archives et étudie l'histoire de l'enseignement de sa

matière pour asseoir les revendications qu'il construit jusqu'en 2022 : rétention des notes de bac, controverses avec les I.G., assises nationales de la philosophie en 2018... Inlassable quand il s'agit de mener les combats d'idées, y compris dans les CAA et les congrès, il est aussi un chanteur infatigable dans les manifestations.

Aujourd'hui il passe le micro, direction les plages de la Manche et de la Mer du Nord. Nous lui souhaitons une très bonne retraite. Bon vent camarade !



### Permanence *Violences sexistes et sexuelles au travail*

**Pas une violence sexiste ou sexuelle sur mon lieu de travail !**

Depuis deux ans, la section académique du Snés-FSU a mis en place une permanence exclusivement dédiée aux violences sexistes et sexuelles au travail. Cette permanence est animée par des militantes spécialement formées à ces questions et est assurée deux demi-journées par semaine : le mercredi et le vendredi après-midi.

Pour nous contacter et/ou prendre rendez-vous tout au long de l'année : [vss@lille.snes.edu](mailto:vss@lille.snes.edu)

### A consulter régulièrement



[www.lille.snes.edu](http://www.lille.snes.edu)



[@snesdelille](https://www.facebook.com/snesdelille)